

Aussi, les Evêques de la Province, par leur Circulaire du 11 Mai, 1850, ont-ils recommandés instamment l'établissement de ces Bibliothèques Paroissiales; et pour favoriser, autant qu'il était en eux, une œuvre si louable, ont institué, dans chaque Paroisse ou Mission, l'*Œuvre des Bons Livres*, telle que fondée à Bordeaux, et érigée ensuite en Confrérie par les Souverains Pontifes.

C'est dans le désir d'encourager cette œuvre si éminemment utile, qui a déjà produit les fruits les plus heureux, dans un grand nombre de paroisses où elle est établie, et dont on sent de plus en plus le besoin, dans celles où elle ne l'est pas encore, que j'ai supplié le S. Père de vouloir bien la bénir pour nous, comme il l'a bénie pour la France, et étendre aux *Associations des Bons Livres* du Canada les grâces dont il a enrichi celle de Bordeaux.

L'Indult par lequel il a daigné nous accorder ces grâces vous aidera à faire comprendre à vos bons paroissiens quel intérêt Sa Sainteté prend à la formation de bibliothèques dans toutes nos paroisses, et avec quel zèle ils doivent s'y porter eux-mêmes; et en leur faisant connaître les indulgences attachées à cette œuvre sainte des bons livres, vous n'aurez pas de peine à leur persuader de s'y associer.

J'ai la confiance que, dans votre zèle, vous vous estimerez heureux de posséder aussi les deux autres documents, dans l'intérêt, l'un de la Propagation de la Foi, et l'autre de la Sainte-Enfance.

Les œuvres de la Propagation de la Foi, et de la Sainte-Enfance, comme celle des Bons Livres, sont bénies, encouragées, et recommandées par le Chef de l'Eglise; —des œuvres éminentes de la charité chrétienne; —des œuvres de zèle pour la gloire de Dieu, et pour le salut des âmes; —des œuvres de bénédiction pour les individus, pour les familles, pour les paroisses et pour les peuples; —des œuvres qui ont les promesses de la vie éternelle; qui ne nuisent à aucune autre; qui n'appauvrissent point les fidèles en ce monde, et qui les enrichissent pour le ciel.

Il est donc de votre devoir de les propager et de les encourager, autant qu'il dépend de vous, dans votre paroisse; et pour cela d'avoir en votre possession tous les documents qui peuvent vous aider dans cette sainte entreprise.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de ma sincère estime.

† C. F., EVEQUE DE TLOA,
Administrateur.